

Vol. 35 No 2 | Octobre - Novembre 2025



L'Ajout Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saintpaulin.ca
www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

1^{er} octobre 2025

10 novembre 2025

3 décembre 2025

SOMMAIRE

Mise à jour	02
Spectacle à l'église	03
Maison des jeunes	04
Veillées historiques	05
Camp de jour – Merci	06
Séances du Conseil	07
Chorale de Saint-Paulin	17
Cours au CAB	18
Formation Gyroscope	19
Clavardage Équijustice	19
Théâtre FADOQ	20
Club Joie de Vivre	21
Calendrier collectes	23

Découvrez nos services

Réseau d'autobus Express
Taxis collectifs et partagés
Transports pour les groupes
Transports adaptés



CTCAM
TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS
MRC de Maskinonge

819.840.0603
ctcmaskinonge.org



La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mercredi : de 17h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'Ajout Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 10 novembre 2025

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

L'ÉGLISE DE *Saint-Paulin*

AU SERVICE DE L'ART ET LA CULTURE



Afin de souligner le 175^e de la municipalité de Saint-Paulin, l'Église de Saint-Paulin, au service de l'Art et la Culture, vous présentera des musiciens(es), chanteur(ses), danseur(ses), expositions ainsi que des soirées citoyens, ou chacun pourra y faire vivre son talent.

NE MANQUEZ PAS LES PROCHAINS SPECTACLES

1^{er} novembre & 6 décembre

ADMISSION 10\$

(achat des billets sur place, argent comptant)

 Vous avez envie
de vous impliquer
dans ce merveilleux projet,
en tant que bénévole?
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!
Contactez Francine McCann
(514) 867-9470

UN NOUVEAU VOLET A PRIS VIE!
« ARTISANS DE CHEZ NOUS »
Une exposition de leurs créations,
sur place dès 18h.

Pour connaître les détails des prochains spectacles à venir, consultez la page Facebook de la municipalité et celle de "Église Saint-Paulin-Spectacle" ainsi que sur le site web de la municipalité.



Maison de Jeunes
Au Bout du Monde
SAINT-PAULIN SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

SIÈGE SOCIAL:

1811 RUE DAMPHOUSSE
SAINT-PAULIN, J0K 3G0
819-268-2709

MDJAUBOUTDUMONDE@GMAIL.COM
WWW.MDJAUBOUTDUMONDE.COM
WWW.FACEBOOK.COM/
MDJAUBOUTDUMONDE

POINT DE SERVICE:

84 RUE FRANCIS
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, J0K 1V0



Octobre & Novembre 2025 à la MDJ

L'aide aux devoirs

HEURE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Entre 16 et 18h, réalises tes devoirs ou une activité en lien avec la santé et le bien-être à la MDJ et accumule des points dans ton compte jeune.
Tes points te serviront à payer une partie ou la totalité d'activités proposées tout au long de l'année!

Accumule tes points!

15 min = 1 point

30 min = 2 points

Dépense tes points

4 points = 1\$ MDJ

JOURNÉE PORTES OUVERTES AU 1811 RUE DAMPHOUSSE, ST-PAULIN!

LE SAMEDI 18 OCTOBRE DE 13H À 17H

CONNAIS-TU L'ADO ?
SAIS-TU CE QU'ON FAIT
DANS UNE MDJ ?

3^E ÉDITION
FRIPERIE ÉPHÉMÈRE



CONNAIS-TU NOTRE MISSION ?
PARLES-TU L'ADO ?

VIENS LE DÉCOUVRIR!

Tu es un citoyen à la recherche d'une implication sociale stimulante?
Le conseil d'administration de la MDJ est toujours à la recherche d'un(e) bénévole pour combler l'un de ses sièges d'administrateur(trice)!

ÉCRIS-NOUS À
MDJAUBOUTDUMONDE@GMAIL.COM

Tu es une entreprise du coin et tu souhaites investir dans la jeunesse?
Fais partie de nos commanditaires 2025-2026!

Merci à nos
partenaires
2025-2026



Gouvernement
du Canada

SOGETEL



Marché Croisetière
de Saint-Paulin
• LES MARCHÉS •

Tradition

Aux berges
du Lac Castor

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin

Veillées historiques

Thèmes différents à chaque rencontre
dont nos secrets d'histoire

Les rencontres se tiendront les :

Mardi, le 28 octobre 2025 à 19h
Mardi, le 25 novembre 2025 à 19h

Relâche en décembre 2025

Au Centre multiservice Réal-U.-Guimond,
3051 rue Bergeron, Saint-Paulin

Animateur : Serge Dubé



CAMP DE JOUR SAINT-PAULIN

MERCI!

Encore une fois cette année, L'O.T.J. St-Paulin inc., est fier de souligner le succès de son camp de jour 2025, grâce à l'engagement de notre équipe dynamique et à l'enthousiasme des enfants!

Un immense merci à M. Simon Allaire, député de Maskinongé, pour sa précieuse contribution qui permet d'offrir des activités enrichissantes et inoubliables aux jeunes de notre communauté.

Un merci tout spécial aussi à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour son appui et à tous ceux qui ont rendu cette belle aventure possible!





LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE D'AJOURNEMENT DU 23 JUILLET 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. En l'absence de monsieur le maire Claude Frappier, monsieur Guy Gagnon, conseiller municipal ouvre la séance à 20H05 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent.
Une (1) personne compose le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
4. Considérant l'implication remarquable de madame Francine McCann dans le projet de l'O.T.J. *L'église de Saint-Paulin au service de l'art et de la culture*, il a été résolu à l'unanimité de la désigner à titre de candidate intéressée à partager l'exemple de son implication bénévole dans le cadre de la campagne promotionnelle de la MRC de Maskinongé : *Le bénévolat, ça rassemble!*
5. Il a été résolu à l'unanimité de recommander le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, de l'Office municipal d'habitation de Mékinac, de l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.
6. Considérant le regroupement des O.M.H., il est résolu à l'unanimité de soumettre pour discussion et analyse par les conseils municipaux de Saint-Alexis-des Monts, de Charette et de Saint-Barnabé, un mécanisme de désignation d'un représentant et d'un substitut de l'O.M.H. Anna-Milot auprès du regroupement.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la firme *InspecVision 3D inc.* en date du 10 juillet 2025 proposant en plus d'une inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires, un nettoyage optionnel des obstructions qui pourraient être découvertes lors du passage des caméras d'inspection, pour un maximum de 2 440\$ plus taxes et avec l'autorisation préalable l'inspecteur municipal.

8. Il a été résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de refonte du site Internet de la Municipalité de Saint-Paulin à la firme *Modellium-FQM* pour un montant de 6 053,43 \$ par année taxes incluses, pour une période de cinq (5) ans, conformément à leur offre de service reçue en date du 30 juin 2025 en acceptant l'option V+Portail Citoyen-clé en main -5 ans ; de mandater Monsieur Jean Lacroix, directeur général afin de négocier avec Mme Alyson Lebel (Diversité Créative) une entente pour un contrat distinct visant la modernisation de l'identité visuelle de la Municipalité (logo, charte graphique), devant être intégrée au futur site web, le tout pour un montant moins élevé que l'offre de 3 500\$ plus taxes identifié au sein de sa proposition, de manière à respecter l'enveloppe budgétaire fixée.
9. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser, à titre de projet pilote, l'aménagement d'un premier cubicule temporaire et fermé du côté est, sous le jubé de l'église de Saint-Paulin enfin d'évaluer les coûts réels des matériaux ainsi que le temps de main-d'œuvre effectué en régie; d'autoriser une dépense de 2 500\$ plus taxes.

Autres « Administration générale »

10. Aucun autre point n'a été apporté.

Autres « Sécurité publique »

11. Aucun point n'a été apporté.

TRANSPORT

12. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin félicite la ferme du Loup pour sa sélection à titre de site régional pour l'édition 2025 des « Portes ouvertes Mangeons local » et offre sa collaboration en mettant à disposition, tel que sollicité par Madame Clara Bonnes, du matériel de signalisation, des cônes routiers ainsi que des pancartes, afin de permettre l'aménagement d'un stationnement sécuritaire pour les voitures lors de l'événement prévu sur le chemin des Allumettes, le 7 septembre 2025.
13. Il a été résolu à l'unanimité que le mandat pour l'exécution de travaux d'asphaltage soit accordé à Pavage Gravel Inc. pour la remise à niveau de trois puisards, couvrant une surface approximative de 19 mètres carrés, dans le but d'assurer la remise en état des surfaces de roulement des rues Bergeron et Plourde; que ce mandat n'excède pas 1 500\$ plus taxes.

Autres « Transport »

14. Aucun autre point n'a été apporté.

Autres « Hygiène du milieu »

15. Aucun point n'a été apporté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

16. Considérant que la municipalité a accepté (R 2025-01-21) d'entreprendre un partenariat avec la Maison des jeunes Au Bout du Monde permettant à des jeunes fréquentant cet organisme de vivre une première expérience de travail en réalisant, pour la municipalité, des travaux de désherbage et de coupe de gazon sur les sites municipaux; il a été résolu à l'unanimité de préciser la rémunération du superviseur des jeunes qui sera indexée au salaire minimum en vigueur et d'autoriser le versement d'une aide financière en 2 tranches dont la première est de 2 603.88\$ (50%) et la dernière sera versée sur réception du projet final d'activités.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

17. Aucun autre point n'a été apporté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

18. Pour faire suite au mandat comme avocat confié à Me Jean Lacroix, mandat qui autorisait l'entreprise des recours pertinents, seule la mise en demeure a été transmise jusqu'à présent contre la compagnie 9485-8505 Québec inc. Celle-ci a fait parvenir à la municipalité, au courant de la semaine dernière, une proposition de stratégie de rétention des eaux pluviales pour les propriétés de ladite compagnie. Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal prend acte de l'analyse par le département de l'urbanisme de la municipalité de la proposition de stratégie de gestion des eaux pluviales et autorise maître Jean Lacroix à convoquer une rencontre avec l'avocate désignée par les défendeurs afin d'entreprendre des pourparlers de manière à tenter de régler si possible, ce dossier hors cour.
19. Il est résolu à l'unanimité que le CDSP Saint-Paulin inc. soit autorisé à disposer à titre gratuit des meubles, matériaux et autres débris actuellement entreposés dans le petit garage du 2870 rue Lafèche propriété de la municipalité de Saint-Paulin, que soit offert l'accès gratuit à l'écocentre de Saint-Paulin et que soit autorisé le cas échéant, le transport par les employés des travaux publics de la municipalité.

PAROLE AU PUBLIC

20. Est abordé l'ensemble des inconvénients et dommages récurrents que provoquent à chaque évènement de pluie, l'intervention effectuée sur le fossé mitoyen des arrières de propriété de la rue Plourde et le la rue Fréchette.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée 9h15.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent.
Six (6) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2025 et de la séance d'ajournement du 23 juillet 2025.
4. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Un avis de motion est donné par le conseiller Martin Dupuis pour adopter, lors d'une prochaine rencontre, un « Règlement établissant la rémunération du personnel électoral ».
7. Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yves Damphousse pour adopter, lors d'une prochaine rencontre, un « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 252 afin de protéger davantage le boisé situé à l'extrémité nord de la zone 204 P et de maintenir un écran coupe-sons végétalisé à la limite des zones industrielles et résidentielles adjacentes au parc Jean-Milot ».
8. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro trois cent vingt-trois (323), intitulé: « premier projet de règlement 323, modifiant le règlement de zonage numéro 252, afin de protéger davantage le boisé situé à l'extrémité nord de la zone 204 P et afin de maintenir un écran coupe-sons végétalisé à la limite des zones industrielles et résidentielles adjacentes au parc Jean-Milot ».
9. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour permettre l'installation d'un mur temporaire pour servir de soutien à la croissance d'une haie de cèdre au 2547 rue Plourde, servant aussi de mur d'intimité. Cette autorisation est temporaire jusqu'à ce que la haie de cèdres atteigne la hauteur de 12 pieds (3,66 mètres) et que les matériaux utilisés soient en bois traité tout en respectant l'esthétique requise pour un aménagement harmonieux.
10. Il a été résolu à l'unanimité de désigner monsieur Patrick Baril en tant que personne responsable pour tenter de régler les mésententes, telles que décrites à l'article 36 de Loi sur les compétences municipales, concernant les fossés mitoyens, les clôtures mitoyennes et les fossés de drainage et découverts.
11. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin résilie unilatéralement, et ce, avec effet immédiat, le contrat de service liant la Municipalité à Sécuritas Technologie pour le système d'alarme du centre multiservices Réal-U.-Guimond, en vertu de l'article 2125 du Code civil du Québec. Maître Jean Lacroix est mandaté pour communiquer formellement cette résiliation à Sécuritas et entreprendre toutes les démarches et procédures judiciaires jugées nécessaires pour faire valoir les droits de la Municipalité et pour réclamer des dommages et intérêts à Sécuritas.

12. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin procède à la finalisation de la transaction de vente de deux (2) parcelles de chemin désaffectées situées devant les numéros civiques 2141 et 2161 Rang Renversy; d'autoriser monsieur le maire Claude Frappier et le directeur général greffier-trésorier Jean Lacroix à signer pour et au nom de la municipalité, les actes de transferts de propriété.
13. Il a été résolu à l'unanimité de remplacer l'inspecteur en voirie, monsieur Saad Rekkal pour la durée de ses vacances par monsieur Michel Bernatchez en affectation temporaire du 16 août au 16 septembre 2025.
Autres « Administration générale »
14. Aucun autre point n'a été apporté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, de le transmettre à la MRC de Maskinongé afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.
16. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin autorise le paiement de la facture numéro 27527 à l'entreprise Félix Sécurité inc., totalisant 1 044,79\$ taxes incluses pour réaliser l'inspection annuelle et la mise à niveau requise des extincteurs portatifs.
17. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin consente à la modification de l'entente de constitution de la RSSIR afin de permettre à la Régie d'aller de l'avant avec son projet pour les municipalités intéressées par le futur service de premier répondant. Par ailleurs, la Municipalité de Saint-Paulin n'a pas terminé sa réflexion et n'est pas prête à envisager son adhésion éventuelle à ce service de premier répondant de la RSSIR.
Autres « Sécurité publique »
18. Aucun autre point n'a été apporté.

TRANSPORT

19. Attendu que monsieur Francis Paul Gélinas, ingénieur du service technique de la MRC de Maskinongé a élaboré les plans et devis pour les 2 projets suivants : la réfection de la rivière Saint-Louis, du côté ouest de la rue Laflèche et la réfection sur le Rang Saint-Louis dans le cadre d'une subvention de 35 000\$; il a été résolu à l'unanimité de mandater monsieur Gélinas pour effectuer la surveillance de ces deux chantiers s'assurant que le tout soit conforme aux normes établies et respectent le calendrier prévu.
20. Il a été résolu à l'unanimité que l'inspecteur en voirie, monsieur Saad Rekkal est autorisé à procéder à un appel d'offres public pour les travaux des trottoirs sur le côté sud de la rue Lottinville et ce, dans les meilleurs délais et que le mandat soit donné au service technique de la MRC de Maskinongé pour la supervision et la surveillance du chantier.

Autres « Transport »

21. Aucun autre point n'a été apporté.

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Il a été résolu à l'unanimité de mandater la firme Nordikeau pour réaliser les services professionnels de surveillance de chantier relatifs à la vidange des boues des étangs aérés, incluant la gestion du transport et de la disposition des boues. Ce mandat sera exécuté conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 319.

Autres « Hygiène du milieu »

23. Aucun autre point n'a été apporté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

24. Dans le cadre de l'événement prévu le 23 août 2025 « **Saint-Paulin a du talent** », il a été résolu à l'unanimité que le contrat pour l'ajustement du panneau électrique extérieur et sa mise aux normes soit adjugé à Samuel Gélinas Électrique Incorporé au montant de 574.88\$.

25. Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le contrat pour la création de la nouvelle identité visuelle de la Municipalité de Saint-Paulin à Madame Allyson Lebel pour un montant de 2 500\$ plus taxes, sous la supervision de monsieur Jean Lacroix, directeur général.

26. Il a été résolu à l'unanimité, après le rapport sur le projet-pilote de la construction d'un premier cubicule dans l'église, d'autoriser la construction d'un second cubicule temporaire et amovible sous le jubé côté ouest dans l'église. Cette dépense sera assumée soit par l'O.T.J. Saint-Paulin inc., soit par la municipalité en fonction de l'admissibilité du projet dans le cadre de la subvention « Nouveaux horizons pour les aînés ».

27. Il est résolu à l'unanimité d'établir une politique municipale permettant aux organismes reconnus de Saint-Paulin de bénéficier d'une (1) gratuité de location de salle par année civile au Centre multiservices Réal-U.-Guimond, en autant que l'activité tenue bénéficie directement aux citoyennes et citoyens de Saint-Paulin.

28. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier la dépense engagée par la Coop de développement socioculturel pour le nettoyage des systèmes de climatisation dans les locaux qu'ils utilisent, établis au presbytère de Saint-Paulin, et qui appartiennent à la Municipalité de Saint-Paulin. Le conseil municipal autorise une contribution financière correspondant à la moitié de la dépense totale, soit un montant de 1 149,75\$ à être versée à la Coop de développement socioculturel.

29. Suite à une demande du CLUB FADOQ Joie de vivre de Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux (2) casiers à vaisselle supplémentaires pour une dépense de 243,75\$. Ces casiers pourront servir pour les besoins de la municipalité et à tout autre organisme reconnu de Saint-Paulin.

30. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 25 exemplaires du calendrier historique 2026 de l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

31. Aucun autre point n'a été apporté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

32. Il a été résolu à l'unanimité que le Conseil municipal exprime son objection catégorique à toute initiative et à tout projet de règlement visant à transformer en cours d'eau une quelconque partie du fossé municipal traversant la rue Damphousse jusqu'à la branche 6 de la petite Rivière Saint-Louis.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

33. Aucun autre point n'a été apporté.

PAROLE AU PUBLIC

34. Les citoyens présents ont entretenu le conseil sur différents sujets :

- A été convenu de souligner l'accomplissement émérite d'une personne ayant des origines à Saint-Paulin soit monsieur Ludovick Picotte, jeune joueur de soccer prometteur qui est sur le point d'être sélectionné au sein de l'équipe professionnelle de Termoli en Italie. Dès que sa sélection sera confirmée une motion de félicitation sera adoptée par le conseil municipal afin de souligner ce cheminement exceptionnel pour un jeune sportif d'ici.
- Est réclamé par un citoyen du secteur Hunterstown à titre de projet pilote l'évaluation de la possibilité d'installer un radar électronique d'affichage de vitesse sur le chemin Grande Ligne après le pont Laferté dans la section de responsabilité municipale de ce tronçon routier. L'objectif serait de conscientiser les automobilistes des limites de vitesse applicables. Des vérifications seront effectuées pour évaluer l'impact budgétaire de la location d'un équipement d'affichage pouvant être déplacé au besoin sur différentes parties du territoire de Saint-Paulin dans le cadre d'un programme concerté de conscientisation des impacts de la vitesse excessive en zone rurale.
- Les citoyens de la rue Plourde s'informent de l'avancement du processus judiciaire impliquant la fermeture illégale d'un fossé d'écoulement mitoyen occasionnant de multiples désagréments d'accumulation anormale d'eau de ruissellement dans le secteur. Les citoyens sont informés que la municipalité en plus de poursuivre le contrevenant, a procédé lors de la présente séance à la désignation d'une personne chargée des mécontentes concernant les fossés mitoyens et les fossés de drainage aux sens des articles 35 et suivant de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1). Cette nouvelle attribution confèrera à monsieur Patrick Baril, un rôle de médiateur, lui permettant le cas échéant d'émettre certaines ordonnances de travaux à être exécuter à la charge de certains contribuables. Advenant l'impossibilité de trouver un terrain d'entente concerté entre toutes les parties impliquées, la personne chargée des mécontentes pourra trancher le débat et même déterminer

- unilatéralement l'exécution des travaux correctifs nécessaires dans les meilleurs délais.

LEVÉE DE LA SÉANCE

35. Il a été résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 21h15.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Patrice Leblanc, Jacques Frappier, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent.
Cinq (5) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025.
4. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Il a été résolu à l'unanimité que le règlement numéro 322 intitulé : *Règlement établissant la rémunération du personnel électoral*, soit adopté.
7. Monsieur le conseiller Guy Gagnon se retire des discussions et ne participera pas aux délibérations car son employeur est propriétaire d'un lot limitrophe.
Assemblée publique de consultation – Premier projet de *règlement n° 323 modifiant le règlement de zonage n° 252 afin d'accentuer la protection d'un boisé dans la zone 204p Parc* dans le but de maintenir un écran coupe-son végétalisé à la limite des zones industrielles et résidentielles adjacentes au parc Jean-Milot. Monsieur le maire Claude Frappier invite les personnes présentes à formuler leurs commentaires et observations. Par la suite, il demande au directeur général de présenter l'aspect technique du projet.
8. Suite à l'assemblée de consultation, il a été résolu à l'unanimité que le conseil adopte le second projet de n° 323, intitulé : « Règlement n° 323 modifiant le règlement de zonage n° 252 afin de protéger davantage le boisé sur l'extrémité nord de la zone 204P (Parc) afin de maintenir un écran coupe-son végétalisé à la limite des zones industrielles et résidentielles adjacentes au parc Jean-Milot ». Ce second projet de règlement est disponible à la consultation publique. Monsieur de conseiller Guy Gagnon réintègre l'assemblée reprend sa participation aux débats.

9. Point d'information du président d'élection / Début du processus électoral et fixation au 19 septembre 2025 du premier jour pour recevoir une déclaration de candidature dans le cadre du scrutin général du 2 novembre 2025 impliquant l'ensemble des postes de conseillers et de maire à combler.

Autres « Administration générale »

10. Aucun autre point n'a été apporté.

Autres « Sécurité publique »

11. Aucun point n'a été apporté.

TRANSPORT

12. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter que la MRC de Maskinongé soit le mandataire pour les années 2026, 2027 et les suivantes à la place de la Ville de Louiseville (2025) au niveau du transport adapté par la Corporation de transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé (CTCAM). Il est confirmé l'adoption de la prévision budgétaire triennale et est confirmé la participation financière pour 2025 de 6 426, 65\$, pour 2026 un montant de 6 426.65\$ et pour 2027 un montant de 6 426.65\$ sous réserve des changements qui seront apportés en 2026-2027.
13. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du PAVL pour la réfection du chemin des Trembles et de la rue Brodeur. Le conseil confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et autorise monsieur Jean Lacroix directeur général et greffier-trésorier et monsieur Francis-Paul Gélinas, ingénieur à signer tout document ou entente ainsi que la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.
14. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal confie au directeur général le mandat d'identifier les secteurs et chemins non pavés les plus problématiques sur le territoire de la municipalité et par la suite de procéder au nivelage et épandage d'abat-poussière. Une intervention jugée prioritaire doit être effectuée sur le chemin de la Concession, entre le chemin des Douze Terres et la voie ferrée.

Autres « Transport »

15. Aucun autre point n'a été apporté.

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal sollicite officiellement la collaboration d'Énercycle afin de rendre disponible, au bénéfice de ses citoyens, du compost pour une distribution destinée à la fermeture et à l'hivernisation des plates-bandes sur le territoire de Saint-Paulin pour l'automne 2025. De plus, une telle demande sera présentée dans les environs de Pâques de chaque printemps cette fois-ci pour la plantation des plantes ornementales destinées à l'embellissement urbain et des propriétés.

Autres « Hygiène du milieu »

17. Aucun autre point n'a été apporté.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

18. Il a été résolu à l'unanimité que soit autorisé l'utilisation du parc municipal situé en façade de l'église de Saint-Paulin aux fins de la première édition du ROULE-DON organisé par le Conseil central du Cœur du Québec – CSN destiné à amasser des dons au profit du CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN et que l'exclusivité du site soit consentie à la tenue de cet évènement de 11h30 à 13h00, le 27 septembre 2025. Le tout en conformité de la demande soumise le 3 septembre 2025.
19. Il a été résolu à l'unanimité que la population saint-paulinoise adresse ses plus sincères félicitations à Madame Danielle Dubeau Villemure pour son implication à titre de gestionnaire de l'OMH Anna-Milot et que le conseil municipal et les gestionnaires ayant travaillé avec elle remercient chaleureusement Madame Dubeau Villemure pour ses années de service et sa précieuse collaboration.
20. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Paulin adresse ses plus sincères félicitations à toute l'équipe de la Coopérative Aux berges du Lac Castor pour ce 25e anniversaire et souligne sa précieuse contribution au dynamisme de notre communauté.

Autres « Santé et bien-être des citoyens »

21. Aucun autre point n'a été apporté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

22. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paulin accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur François Lessard pour l'immeuble situé sur le lot 6 531 117 du cadastre du Québec, au 2520, chemin du Bout-du-Monde, conditionnellement à ce que l'harmonisation du revêtement extérieur uniforme de même style que la cabane existante soit effectuée pour l'ensemble du bâtiment (partie existante et agrandissement) ; qu'en fonction du respect de cette condition, le conseil autorise l'agrandissement de la cabane à sucre avec une marge de recul avant de 4,5 mètres, dérogeant ainsi à la grille de spécifications des usages de la zone 606 Aa du Règlement de zonage numéro 252, qui exige une marge avant de 9,2 mètres.

Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

23. Aucun autre point n'a été apporté.

LOISIRS ET CULTURE

24. Dépôt du Rapport annuel du Réseau BIBLIO CQLM 2024-2025 / Rapport BiblioQualité

Autres « Loisirs et culture »

25. Aucun autre point n'a été apporté.

PAROLE AU PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS

26. Les citoyens présents ont entretenu le conseil sur différents sujets :

1 Sur le caractère non sécuritaire et l'état lamentable du terrain situé à l'intersection de la rue Rabouin et de la rue Lottinville est souligné que le non entretien de la végétation haute qui a poussé en friche empêche les automobilistes d'apercevoir les piétons et cyclistes qui accèdent à la rue Lottinville via la rue Rabouin. Les citoyens sont informés qu'un constat d'infraction a été émis par le service de l'urbanisme et une demande d'ordonnance sera adressée au juge de la Cour municipal afin qu'en conformité avec la Loi sur les compétences municipales la municipalité soit autorisée à effectuer la remise en état et la coupe des végétaux par les employés municipaux aux frais du propriétaire.

2 A été demandé par un citoyen, quelle était la planification des interventions prévues sur le barrage propriété de la municipalité de Saint-Paulin, situé sur la rivière du Loup à la hauteur de la baie Hunterstown (chute aux moustiques). Les citoyens sont informés que la municipalité a mandaté une firme d'ingénieur en 2024, afin de déterminer de concert avec le ministère de l'Environnement un plan de modernisation qui devrait s'exécuter au cours des trois prochaines années. Une des interventions prévues implique une modernisation du système de levée de l'évacuateur de crue qui pourrait idéalement être opéré par télémétrie. Les citoyens pourront constater au cours des prochaines années, l'octroi de contrat par le Conseil municipal à des firmes chargées d'exécuter ces travaux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

27. Il a été résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 21h00.





Le Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé propose plusieurs activités pour les aînés.es du territoire de la MRC de Maskinongé. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant aux différents services que nous offrirons à la session automne 2025, soient :

Cours de tablette Ipad OU Android

Début de session : fin septembre (8 cours de 1 h 30). Coût 90\$. **Places limitées.** Inscription obligatoire en téléphonant au CAB au (819)228-3224.

Musclez vos méninges pour stimuler la vitalité intellectuelle (série de 7 ateliers de 2 heures). Ces ateliers s'adressent aux personnes de 50 ans et plus qui se préoccupent des changements intellectuels liés au vieillissement normal. Trucs pour augmenter votre confiance en votre capacité de mémorisation et jeux-exercices pour stimuler votre cerveau. Début des ateliers : début octobre. Coût : 30 \$. **Places limitées à 15 participants** et inscription obligatoire en téléphonant au CAB au (819) 228-3224.

Viactive

Séances d'exercices aérobiques sur musique adaptées aux personnes de 50 ans et plus. Début de session : fin septembre. Durée : 11 semaines, le mercredi de 10h à 11h. Coût : 25\$ pour la session. **Places limitées.** Inscription obligatoire en téléphonant au CAB au (819) 228-3224.

Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé
624, Dalcourt
Louiseville (Québec) J5V 2Z6
(819) 228-3224

Nouvelle formation

RECAPS

Accompagner un proche vivant avec un trouble psychotique et un trouble d'utilisation de substances

... Pour les membres de l'entourage qui souhaitent :

- ✓ Retrouver un meilleur équilibre au quotidien
- ✓ Développer des stratégies concrètes et efficaces
- ✓ Améliorer la communication familiale
- ✓ Prévenir ou réduire les crises (consommation, violence, suicide)
- ✓ Raviver l'espoir et soutenir le rétablissement

 Du 15 octobre au 12 novembre 2025

 Tous les mercredis de 13 h à 17 h

 Lieu : Le Gyroscopie (103-391, avenue Saint-Laurent, Louiseville)

 819-228-2858

 intervenante@legyroscopie.org

♥ **Accessible à toutes les personnes de l'entourage d'un proche vivant avec un trouble psychotique et d'utilisation de substances, sans obligation d'adhésion.**

- ★ Une formation interactive et pratique
- ★ Des outils concrets applicables dès le lendemain
- ★ Une occasion unique de se ressourcer en groupe
- ★ **Inscription obligatoire**



Nouveau service anonyme de

CLAVARDAGE EN LIGNE

Du lundi au vendredi, de
9h00 à midi et de 13h00 à
17h00.

**VENEZ NOUS
PARLER!**

équijustice

Souper théâtre le mardi 14 octobre 2025 au Centre multiservice Réal U-Guimond
Début du spectacle: 14h00
Membres: 50,00\$ / Non membres: 60,00\$
Souper régulier: 17h30
Information: 268-5386 ou 268-9113





CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de **30 \$ par année ou 55 \$ pour deux ans en 2025**. Cette carte est **renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion**. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club**.

Les membres **d'autres clubs et les personnes âgées de moins de 50 ans** peuvent se procurer une **carte Affinité**, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, **au coût de 12 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière**. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou **contacter Louise Côté 819-268-5386**

PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

4 octobre : **PLACE AUX AINÉS** au CEGEP de Trois-Rivières, quelques billets disponibles, autobus avec arrêt à Louiseville contactez :

Lise Bertrand 819-268-9113

Louise Côté 819-268-5386

Marie-Claire Picotte 819-268-2165

14 octobre : **Théâtre** en après-midi à **14h00** suivi du **souper du mois et danse**

Coût 50.00 \$ membres et 60.00 \$ non membres

Réservation : Lise Bertrand 819-268-9113

Louise Côté 819-268-5386

"Le droit d'être vieux" est le titre d'une pièce de théâtre du Théâtre des Aînés de Charlesbourg, qui aborde les réalités de la vieillesse, notamment la maltraitance et l'exploitation des personnes âgées. Cette pièce vise à informer et à sensibiliser le public sur ces enjeux.

La pièce explore avec humour et réalisme la vie dans une résidence pour personnes âgées, mettant en lumière les défis et les réalités auxquels sont confrontés les résidents et le personnel.

23 octobre : Tournoi baseball poche, bourse aux 3 premières positions, dîner inclus, coût 15 \$, Bienvenue à tous, contactez Louise au 819-268-5386

11 novembre : Souper **EN FOLIE** du mois suivi de la danse, venez déguisés ou avec un accessoire et vous serez éligibles à un tirage.

Coût 27.00 \$ membres et 30.00 \$ non membres.

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1992 :

Présidente : Mme Mariette Marcouiller
Vice-président : M. Rosaire Frappier
Secrétaire : Mme Marguerite Brodeur
Trésorière : Mme Jacqueline Côté
Directrice : Mme Yvette Plourde
Directeur : M. Alcide Béland
Directeur : M. Jean-Léon Chamberland

BONNE FÊTE A TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN

FÊTÉS DE NOVEMBRE

03 Pierre-Paul Mercier
06 Réginald Ross
09 Louise Beaupré
09 Carole Béland
09 Lise Lamirande
11 Martin Dupuis
13 Line Chevalier
14 Liette Lessard
19 Alyre Bélanger
20 Robert Béland
21 Réjean De Champlain
23 Andrée Grenier
24 Line Croisetière
25 Guy Lessard
30 Lise Lacerte

FÊTÉS DE DÉCEMBRE

01 Roger Prévost
03 Johanne Bellerive
08 Jacques Bergeron
09 Christiane Vadeboncoeur
10 Sylvie Collard
10 René Bourassa
11 France Côté
14 Denis Dupuis
15 Louise Plante
16 Sylvain Bergeron
17 Sylvain Dupuis
17 Jacques Frappier
17 Lucette Lambert
18 Alain Grenier
23 Rosaire Lessard
24 Angèle Béland Coulombe
24 Jean-Maurice Roy
26 Yvon Arsenault
27 Michel Rabouin
28 Louise Côté
28 René Malboeuf
28 Carole Paquette
29 Jean-Noël Leblanc
30 Gertrude Ross
30 Edgar Duguay

Louise Côté
Secrétaire

Calendrier des Collectes

NOVEMBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
						1
2	3	4 	5	6	7 	8
9	10	11	12	13	14  	15
16	17	18 	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28  	29
30						

DÉCEMBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2 	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12  	13
14	15	16 	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26  	27
28	29	30 	31			

175^e *Saint-Paulin*

***Célébrons ensemble 175 ans
de traditions et d'avenir!***

**Le 1^{er} novembre & le 6 décembre
à l'église de Saint-Paulin.**

***Saint-Paulin s'anime:
Vivez la magie d'un spectacle
musical dans un lieu unique!***

Ci-joint, à l'intérieur de cette édition de l'Ajout, vous trouverez tous les détails sur la programmation de juin et juillet.

Suivez les détails des prochaines festivités sur la page Facebook de la municipalité, sur le site web au www.saint-paulin.ca ainsi que dans l'Ajout municipal.

